

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 412

présenté par

Mme Untermaier, Mme Pires Beaune, Mme Battistel, Mme Pau-Langevin, Mme Karamanli,  
M. Potier, M. Saulignac, M. Carvounas, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret,  
M. Bouillon, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure,  
M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin,  
M. Pueyo, Mme Rabault, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory  
et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 3**

I. – A la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« absence »

le mot :

« empêchement ».

II – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer au mot :

« est »

les mots :

« peut être ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel et de précision.